

Bimestriel – Bureau de dépôt : 5070 Fosses-la-Ville – Éditeur responsable : G. de Bilderling – Espace Winson – Rue Donat Masson 22 – 5070 Fosses-la-Ville

FOSSES-LA-VILLE

magazine

| Bulletin communal d'information | #6 | Décembre 2025 | www.fosses-la-ville.be |

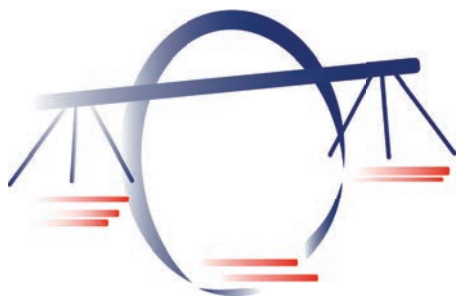


Distribué par

Imprimé par
l'imprimerie Doneux
sur papier certifié FSC

MARIE-CÉCILE FLAMENT

AVOCAT



Urbanisme
Environnement

2^e cabinet : **Resolved_**

Demandes de permis d'urbanisme
ou d'environnement, assistance
et défense lors des recours
administratifs, régularisation,
infractions urbanistiques et
environnementales, pollution, conseil,
voiries communales et contentieux liés
aux opérations immobilières.

☎ 0495 28 72 78

✉ mcf@resolved.law

📍 Rue Saint Roch 31a • 5150 Floreffe



LILLO BÉTON BOIS

PERGOLAS - TERRASSES -
TRANSFORMATIONS INTÉRIEURES
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

☎ 0486/071212

✉ ericlillo.israel@gmail.com



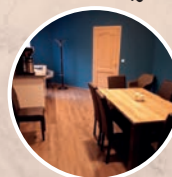
**Centre Funéraire
Mathieu**

Successeur Ets Preud'homme

- ORGANISATION COMPLÈTE DES FUNÉRAILLES ·
- MONUMENTS FUNÉRAIRES ET CAVEAUX ·
- FLEURS ·
- ARTICLES FUNÉRAIRES ·



PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE 24H/24, 7 JOURS/7



📍 RUE DE L'ÉCOLE MOYENNE 13, FOSSES-LA-VILLE (À CÔTÉ DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE)

☎ 071 71 15 72 - 0495 24 78 84

✉ INFO@CENTREFUNERAIREMATHIEU.BE

🌐 WWW.CENTREFUNERAIREMATHIEU.BE

VASTE PARKING PRIVÉ
ACCÈS AUX PMR

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TRAITEUR - CHOCOLATIER - GLACIER

LE PAIN D'ANTAN

LA VOLONTÉ D'OFFRIR LE MEILLEUR



FOSSES-LA-VILLE

Chaussée de Namur, 13B

Tel. : 071/496 733

lepaindantan.be

SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR   

La Romance



RESTAURANT

Cuisine 
7/7J de 11h à 22h
non Stop

SNACK

**PETT
DÉJEUNER
BRASSERIE**
à partir de 7h30



SERVICE TRAITEUR

Rue Riverre, 104 - 5150 FLOREFFE **Tél.: 081/44 69 66**

www.la-romance.be



dans ce numéro

6

Editorial

7-13

Informations

Etat Civil
Installation du CCCPH
Nourrissage des chats errants
Calendrier des collectes
Tarifs bihoraires
Rompre un bail
Jeu concours

14-15

Folklore

Patrimoine vivant

16-17

Culture | Tourisme

Sorties

18

Enfance

Une nouvelle aire de jeux à Vitrival

19

Aînés

Goûter des aînés
Cérémonie des jubilaires

20-23

Environnement

Première recyclerie végétale de Wallonie
Frelon européen ou asiatique ?
La méthode BISOU
Notre commune, c'est chez nous

24-23

Social

Réseau Solidarité
Salon de la Santé
Jardins citoyens
Réforme du chômage

29

Numéros utiles

Votre collègue communal :



Gaëtan de Bilderling
Bourgmestre

bourgmestre@fosses-la-ville.be
Officier d'Etat civil, Personnel communal, Finances, Santé, Sécurité / Gestion de crise



Laurie Spineux
1^{ère} Echevine

laurie.spineux@fosses-la-ville.be
Pilote politique du PST, Enfance, ATL, Jeunesse, Personnes handicapées, Communication, Bien-être animal



Frédéric Moreau
Echevin

frederic.moreau@fosses-la-ville.be
Travaux, Cimetières, Mobilité, Propreté publique, Politique de prévention, Environnement / agriculture, Energie



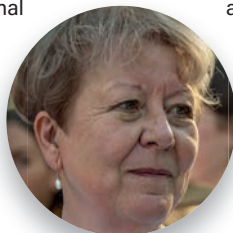
Jean-François Favresse
Echevin

jf.favresse@fosses-la-ville.be
Urbanisme, Patrimoine, Aménagement du territoire, Logement, Bâtiments du culte, Jumelage Orbey



Gil Baufay
Echevin

gil.baufay@fosses-la-ville.be
Développement urbain / PCDR, Informatique, Fêtes, Gestion des salles, Culture, Commerces / affaires économiques, Tourisme



Josée Lechien
Echevine

josee.lechien@fosses-la-ville.be
Enseignement, Affaires patriotiques, Fabriques d'église, Politique des seniors (Aînés), Relations internationales, Associations caritatives



Bernard Meuter
Président du CPAS

bernard.meuter@fosses-la-ville.be
PCS, Emploi, Habitat permanent, Sports, Supracommunalité, Projet de l'hypercentre (places-ancien Hôtel de Ville), PCI, Folklore



En décembre, lorsque les journées raccourcissent et que le ciel s'habille de gris, il est parfois difficile d'échapper à une certaine morosité. Les pluies persistantes, les bourrasques qui froissent les parapluies et ce froid qui s'installe peu à peu donnent souvent l'impression que le temps s'accorde aux nouvelles anxiogènes qui rythment notre quotidien. Une ambiance morose qui semble concourir à nous détourner de l'essentiel.

C'est précisément à cette période que renaissent, plus forts peut-être qu'à d'autres moments de l'année, les plaisirs simples qui réchauffent le cœur. Un repas partagé autour d'une table trop petite, un chocolat chaud improvisé entre amis, la lumière vacillante d'une vitrine ou d'un sapin, un éclat de rire d'enfant... Ces instants modestes, presque ordinaires, ont le pouvoir de ramener de la douceur dans nos journées. Ils nous rappellent que, malgré les vents contraires, nous pouvons compter les uns sur les autres, trouver un refuge dans le lien, dans la convivialité, dans l'attention que nous portons à ceux qui nous entourent.

À l'heure où nous refermons cette année, il nous appartient de préserver cette chaleur humaine et de la faire rayonner bien au-delà des fêtes. 2026 s'annonce, pour notre vie locale, comme une année spéciale et exceptionnelle : une année de projets, d'élans nouveaux, une année septennale. Saisissons cette énergie, faisons-en une force collective. Puisseons-nous entrer dans cette nouvelle année avec confiance, détermination et l'espoir et construire ensemble un avenir lumineux.

Bonne fin d'année à toutes et à tous.

Dr G. de Bilderling,
Bourgmestre



ÉTAT CIVIL

Conformément à la législation relative à la protection des données à caractère personnel, aucune donnée n'est publiée sans un accord formel. Si vous souhaitez voir apparaître dans le Bulletin communal les informations relatives à une naissance, votre mariage ou un décès, il vous sera demandé de remplir un formulaire au service Etat civil/Population (ou via les pompes funèbres).

Les formulaires utiles sont téléchargeables via les QR codes ci-dessous :

MARIAGES

Meurée Sebastien de Fosses-la-Ville et Mastropietro Julie de Fosses-la-Ville

Dubois Edwyn de Fosses-la-Ville et Linard Pauline de Fosses-la-Ville

Troost-Deblandre Michel de Fosses-la-Ville et Bossiroy Aline de Fosses-la-Ville

Vandenbosch Amaury de Jemeppe-sur-Sambre et Gobert Laura de Fosses-la-Ville

Vancauwenberghe Nathalie de Fosses-la-Ville et Lima Valérie de Fosses-la-Ville

Baudry Thibault de Fosses-la-Ville et Picard Elodie de Fosses-la-Ville

DÉCÈS

DANDUMONT Janine, de Fosses-la-Ville, décédée le 10/09/2025

Autorisation de publication de décès



Autorisation de publication de mariage



Autorisation de publication de naissance



INSTALLATION CCCPH

Le 30 septembre 2025, la première séance du Conseil consultatif communal de la personne en situation de handicap (CCCPH) a eu lieu.

Lors de cette assemblée, les membres ont pu faire connaissance et échanger sur les nombreuses problématiques que les personnes en situation de handicap, ainsi que leurs proches, peuvent rencontrer dans la vie courante.

Une fois cette étape passée, les membres ont discuté des projets qu'ils pourraient mettre en place mais aussi établir un calendrier de rencontres. Des groupes de travail seront créés entre chaque séance du CCCPH afin de travailler une thématique spécifique.

Prochainement, un questionnaire visant à connaître les problématiques liées au handicap sera diffusé en vue de cerner les besoins de la population.

Si vous souhaitez rejoindre le CCCPH, c'est encore possible ! Il vous suffit de prendre contact avec le Service Handicontact au 071/12.12.40 ou par mail à l'adresse handicontact@fosses-la-ville.be



NOURRISSAGE DES CHATS ERRANTS

A black and white cat is walking along a low brick wall. The cat has white fur with black patches on its head, ears, and tail. It is looking towards the camera. The background is a blurred brick wall.

Vous nourrissez des chats errants ? Pensez à demander votre carte de nourrissage auprès de l'administration communale !

Pour rappel, un chat errant est un chat sans propriétaire.

Il vit à l'extérieur et a souvent retrouvé un comportement sauvage ou semi-sauvage, soit parce qu'il a été abandonné, soit parce qu'il est né dans la nature.

Saviez-vous que d'après un rapport des refuges wallons, il y a eu pas moins de 12.163 chats trouvés errants sur la voie publique et 3095 abandonnés pour l'année 2024. Ces chiffres appuient la nécessité d'un encadrement rigoureux et d'une coordination efficace entre les citoyens et les autorités locales.

Qui dit nourrissage des chats errants, dit carte obligatoire.

Il est en effet important de respecter un certain cadre réglementaire.

Ces chats, isolés, peuvent être craintifs et difficiles à approcher.

Cette carte constitue une autorisation officielle permettant, après accord de l'administration, de nourrir des chats errants sur des sites déterminés et validés.

Elle vous sera délivrée après demande auprès de notre administration.

Une demande d'autorisation de nourrissage, accompagnée d'une charte, doit être lue, complétée et signée afin de rassembler un maximum d'informations et de constituer un dossier aussi complet que possible.

QUELLES SONT LES CONDITIONS À RESPECTER ?

Afin d'assurer le bien-être des chats errants tout en préservant l'harmonie avec le voisinage et l'environnement, certaines conditions doivent être scrupuleusement observées par les nourrisseurs agréés :

- Donner une nourriture adaptée.
Les repas distribués doivent répondre aux besoins spécifiques des chats. Il est essentiel de privilégier une alimentation équilibrée, conçue pour les félins, et d'éviter tout reste de table ou aliment inapproprié pouvant nuire à leur santé.
- Maintenir le site de nourrissage propre.
Le lieu choisi pour le nourrissage doit être entretenu avec soin. Les restes de nourriture, emballages ou récipients vides doivent être retirés

après chaque passage afin d'éviter la prolifération de nuisibles et de préserver la salubrité publique.

- Respecter des heures fixes de nourrissage.

Les repas doivent être donnés à des heures régulières, de préférence aux mêmes moments de la journée. Cette organisation permet de limiter les attroupements prolongés et d'instaurer une routine bénéfique pour les animaux comme pour le voisinage.

- Préserver la tranquillité du voisinage.

Il convient d'agir dans le respect des riverains : éviter les bruits inutiles, maintenir la discrétion du site, et veiller à ce qu'aucune nuisance visuelle ou olfactive ne perturbe l'environnement immédiat.

- Signaler tout nouvel animal errant au service du Bien-être animal.

Tout chat non identifié (encoche sur l'oreille droite) apparaissant sur le site doit être signalé sans délai afin que les démarches nécessaires à sa stérilisation et à son identification puissent être entreprises. Cette mesure contribue à limiter la reproduction et à stabiliser la population féline.

- Introduire une nouvelle demande en cas de changement de site.

Si le lieu de nourrissage doit être déplacé, une nouvelle demande d'autorisation doit être adressée au service compétent. Cela permet de maintenir une gestion claire et encadrée des points de nourrissage sur le territoire communal.

EN BREF :

Cette carte permet également d'être en règle et donc couvert en cas de contrôles, puisqu'il s'agit d'un document officiel délivré par nos services.

Elle est indispensable et peut être demandée à tout moment par les autorités compétentes. Elle atteste que le détenteur agit dans un cadre légal et reconnu.

Grâce aux différents renseignements qui sont collectés via les demandes de carte, il est possible pour le service du bien-être animal de cartographier toutes les zones de nourrissage.

Cette cartographie favorise le recensement des populations de chats errants.

Avec ce genre d'informations, il nous est possible de cibler plus efficacement les campagnes de stérilisation.

Cela facilite aussi la prévention des maladies, grâce à un suivi sanitaire de même manière que la limitation de la prolifération des chats sur un territoire bien défini.

La satisfaction de contribuer à la cause animale et à la gestion de la santé animale sont deux concepts distincts mais profondément interconnectés.

L'engagement pour la cause animale est une motivation, souvent émotionnelle et éthique, qui mène à des actions pour le bien-être des animaux.

La gestion de la santé est une application concrète et technique de cette motivation, axée sur les soins, la prévention des maladies et la protection physique des animaux.

Lorsqu'ils vivent ou interagissent en groupe, les chats errants peuvent faci-

lement se transmettre diverses maladies.

En effet, ces animaux, souvent non vaccinés et exposés aux intempéries, sont particulièrement vulnérables aux affections contagieuses entre félins.

Parmi les plus courantes figurent le coryza, une infection respiratoire provoquant éternuements, écoulements et fatigue, ainsi que le typhus félin, également appelé panleucopénie, une maladie virale grave pouvant s'avérer mortelle.

Ces pathologies se propagent rapidement au sein des colonies, d'où l'importance d'un suivi sanitaire et d'une gestion responsable des populations de chats errants.

Comment vous procurer les documents nécessaires ?

- Rendez-vous soit au service bien-être animal de votre administration communale, rue Donat Masson (Espace Winson), 22 à 5070 Fosses-la-Ville.

- Par téléphone au 071/12.12.40

ou

- Via nos formulaires qui sont accessibles sur le site internet de la commune en suivant ce lien :



La durée de validité de votre carte est de 2 ans. Veillez donc à renouveler votre demande avant expiration de celle-ci.

VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE 2026 ARRIVE BIENTÔT !

Le calendrier des collectes 2026 sera distribué dans votre boîte aux lettres entre le 8 et le 12 décembre.

Attention : il peut parfois se glisser parmi les publicités. Pensez donc à bien vérifier vos imprimés avant de les déposer dans les papiers-cartons.

Simplifiez-vous la vie avec l'application Recycle !

Plus besoin de chercher vos dates de collecte ni de retenir quel déchet sortir !

Avec Recycle !, vous avez votre calendrier personnalisé toujours à portée de main.

Téléchargez gratuitement l'application sur Android ou iOS pour :

- recevoir une alerte la veille du jour de collecte ;
- consulter les consignes de tri pour chaque type de déchet collecté en porte à porte ;

Votre calendrier de collecte en poche et toujours à jour !

Si vous n'avez pas reçu votre calendrier dans votre boîte aux lettres et que vous préférez le consulter autrement que via l'application Recycle ?

Pas d'inquiétude : plusieurs alternatives existent si vous n'utilisez pas l'application Recycle !

- Calendrier en ligne : consultez à tout moment les dates de collecte sur www.bep-environnement.be ;
- Calendrier à imprimer : téléchargez la version PDF de votre commune (rubrique « Téléchargement ») et imprimez-la chez vous ;
- Version papier : si vous n'avez pas reçu le calendrier ou l'avez égaré, contactez votre administration communale ou le BEP Environnement au 081/718.211, qui disposent d'un stock pour les citoyens.



ENERGIE :

DU CHANGEMENT POUR LE TARIF BIHORAIRE

Attention, à partir du 1er janvier 2026, le bihoraire change d'horaire !

Le bihoraire, c'est le tarif pour votre contrat d'électricité, qui établit une distinction entre les heures « pleines », et les heures « creuses ». Les consommations d'électricité enregistrées pendant les heures pleines, habituellement de 7h à 22h en semaine, sont facturées à un tarif plus élevé que les consommations d'électricité enregistrées pendant les heures creuses, habituellement la nuit, de 22h à 7h, et durant tout le week-end.

A partir du 1er janvier 2026, une nouvelle plage d'heures creuses sera disponible chaque jour entre 11h et 17h. Durant cette plage, l'électricité sera au même tarif que la nuit. Ce nouvel horaire sera applicable 7 jours/7. Donc plus de distinction entre les jours dits ouvrables et les week-ends, comme auparavant.

La nouvelle plage se définit comme suit :

Est-ce que vous devez faire quelque chose ?

Non, quel que soit votre fournisseur d'électricité, le changement vers les nouvelles plages du bihoraire est automatique, vous ne devez rien faire ! Que vous ayez un compteur électromécanique (avec la roulette qui tourne) ou un compteur communicant (digital), le changement sera opéré à distance par votre gestionnaire de réseau. Aucune action n'est requise de votre part.

Seules les personnes ayant demandé la désactivation de la fonction communicante de leur compteur digital seront contactées par leur gestionnaire de réseau.

Si vous disposez d'un compteur électromécanique mono-horaire, vous n'êtes pas concernés par la présente modification.

Pourquoi les plages du tarif bihoraire vont-elles changer ?

Le réseau de distribution, principalement en basse tension, fait face à des défis majeurs liés à la transition énergétique, notamment :

- Une production croissante d'électricité renouvelable, décentralisée et intermittente

- Une électrification accrue des usages, entraînant une demande de puissance plus importante sur le réseau

Ainsi, l'évolution des plages du tarif bihoraire découle principalement de la volonté d'optimiser la demande d'électricité et d'encourager une consommation mieux répartie sur la journée, afin d'éviter les pics de consommation et de saturer le réseau.

Je bénéficie du tarif social, quel impact pour moi ?

Si vous bénéficiez du tarif social, et que vous consommez de l'électricité en régime bihoraire en Wallonie, le tarif social vous sera facturé en tenant compte des nouvelles plages du bihoraire. Vous devrez donc vous aussi adapter vos habitudes de consommation dès le 1er janvier 2026.

J'ai un compteur avec fonction prépaiement activée, quelles sont les conséquences pour moi ?

L'heure de votre compteur à prépaiement sera également adapté dès le 1er janvier 2026. Vous devrez donc être vigilant au moment où vous consommerez de l'électricité, particulièrement le week-end, puisque le week-end ne sera

07H00 - 11H00:	Les heures pleines
17H00 - 22H00:	
11H00 - 17H00:	Les heures creuses
22H00 - 07H00:	

! VALABLE LES 7 JOURS DE LA SEMAINE



plus entièrement en heures creuses.

Ce changement s'appliquera-t-il à tous les utilisateurs du réseau ?

Le changement des plages du bihoraire concerne tous les consommateurs raccordés au réseau basse tension, avec un niveau de puissance inférieur à 56 kVA, et qui sont équipés d'un compteur communicant ou d'un compteur électromécanique.

Pour les utilisateurs du réseau basse tension dont la puissance de raccordement est supérieure à 56 kVA, seuls ceux dont la puissance de prélèvement n'est pas mesurée (compteur de type YMR) se verront appliquer les nouvelles plages du bihoraire à partir du 01/01/2026.

Envie d'en savoir plus ?

Plusieurs facteurs expliquent la nécessité de modifier ces plages horaires :

- L'évolution des profils de consommation : les habitudes des ménages, et des petits professionnels changent avec le temps. Par exemple, l'arrivée massive des voitures électriques, l'utilisation accrue de systèmes de chauffage (pompe à chaleur,) et de climatisation, ainsi que l'électrification globale des usages intensifient la demande d'électricité, qui se concentre à certains moments de la journée.
- La gestion des pointes de consommation : les périodes de très forte consommation, souvent en début de matinée ou en soirée, sollicitent davantage le réseau. En ajustant les plages du tarif bihoraire, les autorités souhaitent inciter la clientèle à déplacer certains usages en dehors de ces moments critiques, afin d'atténuer les pointes et d'as-

surer la stabilité du réseau, à un coût raisonnable.

- L'intégration des énergies renouvelables : l'essor de l'énergie solaire et éolienne, qui produisent une électricité verte mais intermittente, nécessite de revoir la façon dont la demande est gérée. Les nouvelles plages horaires sont conçues pour encourager la consommation aux moments où l'offre d'électricité renouvelable est la plus abondante.

En résumé, le changement des plages du tarif bihoraire s'inscrit dans une logique d'adaptation aux nouveaux enjeux énergétiques et encourage une utilisation plus rationnelle du réseau afin de réduire les coûts pour soi-même et pour la collectivité, ce qui facilite la transition vers des réseaux plus résilients.



ROMPRE UN BAIL DE LOCATION EN RÉGION WALLONNE : CE QU'IL FAUT SAVOIR

La vie change : un nouvel emploi, une séparation, l'envie d'acheter... Autant de raisons qui peuvent pousser un locataire ou un propriétaire à vouloir mettre fin à un bail de location. Mais en Région wallonne, la rupture d'un bail est strictement encadrée par la loi. Voici un tour d'horizon simple et complet des règles à connaître pour éviter les mauvaises surprises.

1. LE TYPE DE BAIL : LA BASE DE TOUT

Avant toute chose, il faut identifier le type de bail signé. Les règles de rupture dépendent directement de la durée du contrat :

- Bail de 9 ans (bail de résidence principale classique)
- Bail de courte durée (3 ans maximum)

2. ROMPRE UN BAIL DE 9 ANS

Côté locataire

Le locataire peut résilier le bail à tout moment, à condition de respecter un préavis de 3 mois.

Mais attention : s'il part pendant les trois premières années, il devra payer une indemnité au propriétaire :

- 3 mois de loyer s'il part la 1ère année,
- 2 mois de loyer la 2ème année,
- 1 mois de loyer la 3ème année,
- Aucune indemnité après 3 ans.

Astuce : le préavis commence le 1er jour du mois suivant la notification.

Côté propriétaire

Le propriétaire, lui, ne peut pas mettre fin au bail librement et doit respecter un préavis de 6 mois.

Il existe seulement trois cas possibles :

1. Occupation personnelle (pour lui ou un proche) : préavis de 6 mois.

2. Travaux importants : préavis de 6 mois, avec conditions strictes.
3. Sans motif : 9 mois d'indemnité après 3 ans et 6 mois d'indemnité après 6 ans. Si le bail est supérieur à 9 ans, l'indemnité est à réduite à 3 mois après 9 ans et à la fin de chaque période ultérieure de 3 ans.

3. ROMPRE UN BAIL DE COURTE DURÉE

Le bail de courte durée (1, 2 ou 3 ans) est plus rigide. On peut y mettre fin mais en respectant certaines conditions :

- Préavis de 3 mois,
- Indemnité d'un mois de loyer maximum,
- Et seulement après la première année de location.

Si rien n'est fait à l'échéance, le bail de courte durée est automatiquement transformé en bail de 9 ans.

4. COMMENT NOTIFIER LA RUPTURE ?

La résiliation doit toujours être notifiée par écrit (renon) :

- Soit par lettre recommandée (preuve légale) avec accusé de réception ;
- Soit par exploit d'huissier.

Le délai de préavis commence le 1er jour du mois suivant la réception de la lettre.

Exemple : si le propriétaire reçoit la lettre le 10 mars, le préavis débute le 1er avril.

La résiliation du bail de commun accord : le locataire et le propriétaire peuvent à tout moment mettre fin au contrat de bail d'un commun accord, sans modalité de résiliation obligatoire.

6. ET SI ON NE RESPECTE PAS LES RÈGLES ?

Si l'une des parties ne respecte pas les délais ou ne paie pas les indemnités dues, l'autre partie peut saisir le juge de paix.

Le juge peut ordonner le paiement d'indemnités, voire la résiliation forcée du bail.

7. ET SI LE BAIL N'EST PAS ENREGISTRÉ ?

Si le contrat de bail n'a pas été enregistré par le propriétaire dans les deux mois, le locataire peut résilier, sans préavis ni indemnité, le contrat de bail. Le locataire dispose seulement de cette possibilité si le propriétaire a été mis en demeure par lettre recommandée et que ce dernier a négligé d'enregistrer le contrat de bail dans le mois qui suit la mise en demeure.

EN CONCLUSION

Rompre un bail en Wallonie n'est pas compliqué si l'on respecte les formes et les délais.

Que vous soyez locataire ou propriétaire, le mot d'ordre est l'anticipation : informez-vous, respectez les procédures, et mettez toujours tout par écrit.



JEU CONCOURS



MOTS MÊLÉS - POUR VOUS LES KIDS !

Prépare-toi pour une chasse aux mots ! Avec les lettres restantes, forme une jolie phrase et renvoie-la sur servicecommunication@fosses-la-ville.be avec tes coordonnées et tente de remporter des chèques cadeaux ! **Ne manque pas cette occasion, à vous de jouer !**

RACLETTE	BONNET	LUTIN	LUGE	HIVER
FROID	NEIGE	BOUGIE	RENNE	VACANCES

C	R	A	C	L	E	T	T	E
B	H	B	O	U	G	I	E	A
O	Q	U	E	T		F	L	O
N	H	N	E	I	G	E	C	F
N	I	R	E	N	N	E	O	R
E	V	N		E	S	T		O
T	E	L	U	G	E	U	N	I
	R	T	R	E	S	O	R	D
V	A	C	A	N	C	E	S	



Résultat du concours précédent

Félicitation à Françoise M. qui remporte 2 chèques-cadeaux à valoir dans les commerces de l'entité. La phrase à deviner était : «Tout est possible à qui rêve».

Le règlement de notre concours est disponible en suivant ce lien :



PATRIMOINE VIVANT :

En 2026, nous vivrons au rythme de la St-Feuillen. Il nous paraît intéressant, dès à présent, d'informer au sujet de cet élément du Patrimoine culturel immatériel fossois.

À chaque numéro de ce magazine, nous développerons dorénavant une thématique s'y référant. Le dernier, avant le mois septembre 2026, sera un numéro spécial reprenant toutes les infos pratiques des festivités. Le tout, visant à sensibiliser, et à soutenir l'ensemble des fossois (anciens, néo-arrivants, exilés, jeunes, moins jeunes...) sur l'importance de ce Patrimoine vivant.

La définition du Patrimoine culturel immatériel (PCI) est apparue officiellement en 2003, lorsque l'UNESCO a adopté la convention pour la sauvegarde de ce PCI. Avant cela, on évoquait plus particulièrement les « arts et traditions populaires » ou encore l'éternel terme « folklore ». Ce dernier est devenu quelque peu péjoratif, et renvoie à des formes d'usages plus artificiels.

D'autre part, il ne représente finalement qu'un seul aspect dudit PCI.

Le critère immatériel de la définition a, quant à lui, pu faire sourire. Il définit en fait ce qui ne se voit pas mais se ressent. Il comprend ainsi un organe essentiel : la transmission orale, perpétuée de génération en génération. Les éléments du Patrimoine culturel immatériel font partie intégrante de la vie des gens, de la communauté qui le vit. C'est, entre autres, pour cette raison que 15 marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse (dont la St-Feuillen, qui a lieu tous les 7 ans) furent inscrites sur la liste représentative, en décembre 2012, par le comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI, auprès de l'UNESCO. Il ne s'agit pas ici d'un label, ni d'un titre d'excellence, comme c'est le cas pour le patrimoine mondial qui protège des monuments et sites de grande valeur. Un élément du PCI doit, au contraire, montrer que la communauté porteuse est capable de la « recréer en permanence, en fonction de son milieu, de son interaction avec la nature et de son histoire ». À cet effet, le PCI peut toutefois

être appelé « Patrimoine vivant ».

L'UNESCO relève également une série de menaces (spectacularisation, décontextualisation, instrumentalisation etc.) pouvant mettre à mal ou faire perdre du sens à ces éléments reconnus comme étant du PCI.

Au vu de correspondre mieux à la



L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS

convention de 2003 précitée, la Fédération Wallonie-Bruxelles, a créé une charte éthique, dans le cadre d'un nouveau décret en matière de PCI (2023).

Fosses comporte de nombreuses coutumes synonymes de Patrimoine culturel immatériel de Wallonie. Laetare et ses Chinels, les Limodjes villageoises, les



Grands feux, la Balle pelote... sont tant d'éléments qui forment la force vivante de l'entité, marquant ainsi son identité. Même si l'on n'est pas « acteur » en tant que tel, ces éléments se veulent rassembleurs, vivants, conviviaux, facilitateurs d'intégration, ... vecteur de réelle cohésion sociale et de vie humaine de la communauté fossoise. Ils provoquent un sentiment d'appartenance qui unit.

Aussi, pour toutes ces raisons, le « Patrimoine vivant » est l'affaire de toutes et tous ! Restons-en conscient pour aborder l'année particulière qui nous attend.

Pour en savoir + : « De Tradition en Création - Le Patrimoine culturel immatériel de Fosses-la-Ville » - Françoise LEMPEREUR et Henry BESSON - 2019. Toujours disponible à ReGare (Place de la gare, 7) - 071/772580.

Prochain article : « C'est les p'tits Tchôds-Tchôds piano ! »

Références :

- « De Tradition en Création - Le

Patrimoine culturel immatériel de Fosses-la-Ville » - Françoise LEMPEREUR et Henry BESSON - 2019.

- <https://ich.unesco.org/fr>

Crédits photos :

- Guy FOCANT - « De Tradition en Création - Le Patrimoine culturel immatériel de Fosses-la-Ville » - Françoise LEMPEREUR et Henry BESSON - 2019.
- Commune de Fosses-la-Ville
- JP Romain



SORTIES



ESCAPE GAME D'HALLOWEEN AUX ZOLOS

Les 24 et 25 octobre l'école de devoirs Les Zolos s'est transformée en maison hantée lors de l'organisation de son 2ème escape game.

L'escape game « sur les traces du cadavre d'Ornella » créé, mis en place et animé par Hugo Piéfort, animateur des Zolos, n'avait rien à envier aux autres.

Ornella, une jeune italienne venue en Belgique en 1860 pour travailler chez le juge Gaspard Vanderbroux, avait mystérieusement disparu après avoir découvert qu'il avait assassiné sa femme. Depuis, son âme hante depuis le bâtiment des Zolos.

Les joueurs devaient retrouver son corps et révéler la vérité.

Entre énigmes, frissons et décors dignes d'un film d'horreur, les 45 participants ont plongé dans une véritable enquête au cœur du XIXe siècle.



Il aura fallu à Hugo, avec l'aide des enfants, 5 jours d'installation pour permettre aux « joueurs » de faire un bond dans le passé. Six pièces avaient été entièrement aménagées pour l'occasion. La bibliothèque aux grimoires poussiéreux, le bureau du juge, ses instruments de torture et sa guillotine grandeur nature, le laboratoire avec ses fioles et ses animaux dans des bocaux, le cinéma muet, la salle aux poupées, la boucherie humaine, sans oublier la morgue et ses ossements.

L'ambiance générale oscillait entre peur, rire et entraide. Certains groupes ressortaient encore tremblants, d'autres amusés, mais tous agréablement surpris par la qualité de l'animation proposée.



Un petit bar leur permettait d'échanger leurs impressions et de reprendre leurs esprits après toutes ces émotions.

Toute cette organisation n'aurait pas été possible sans l'aide du C.A, de l'équipe d'animateurs motivés et des enfants de l'école de devoirs (Anaïs et Ana-Lucia) qui ont brillé dans leurs rôles de figurantes.

Les bénéfices récoltés lors de cet événement permettront à financer des activités culturelles pour les enfants de l'école de devoirs « Les Zolos »



CENTRE CULTUREL, DIFFUSION

Le froid s'installe, les journées raccourcissent... C'est le moment idéal pour se réfugier dans nos salles, de troquer son écharpe contre un billet pour l'un de nos événements, de s'entourer d'histoires, de musique et d'émotions.

Pour ce mois de décembre, laissez-vous réchauffer par une excellente « Dégustation » proposée le samedi 20 décembre à 20h30. Après leurs succès des années précédentes chez nous avec « Vous avez de la chance » ou « Pyjama pour six », retrouvez nos comédiens de l'Arlequin Walhérois dans cette comédie hilarante écrite par Ivan Calbérac (Molière de La Meilleure Comédie en 2019) ! Il y a de quoi se laisser aller avec bonheur à une ivresse théâtrale. A tester sans aucune restriction.

Imaginez deux personnages : Jacques, un caviste bourru et divorcé, et Hortense, une femme célibataire qui s'inscrit à ses ateliers de dégustation... Leur rencontre fortuite avec Steve, un jeune en liberté conditionnelle, va les rapprocher et bouleverser leur quotidien. Chacun à leur manière, ils vont sérieusement déguster!



Pour le samedi 31 janvier à 20h30, nous vous envoyons une excellente « Invitation » de Fabrice Jack et ses comparses de la Cie A la Wanna gain Productions ! Avec ses quiproquos, ses dialogues percutants, une mise en scène rythmée et des comédiens au top, L'invitation à aller voir ce vaudeville hilarant sera acceptée avec grand plaisir ! Dépêchez-vous, les places partent comme des petits pains !

Daniel est un avocat renommé, riche, sûr de lui. Et infidèle. Mais pas question que sa femme soit au courant de ses aventures extra-conjugales ! Pour ce faire, il s'invente un ami imaginaire, Charlie, l'alibi parfait pour "couvrir" les soirées qu'il passe avec ses maîtresses, ce pauvre Charlie, qui serait en plein désarroi amoureux ! Mais le jour où Catherine, sa femme, insiste pour connaître ce si cher et malheureux ami, Daniel se voit obligé d'improviser et de dégoter au pied levé un pseudo Charlie, en l'occurrence dans un bar...



BALADE CONTÉE ET VILLAGE DE NOËL

Les fêtes de fin d'année arrivent à grand pas et, avec elles, la tant attendue balade contée et son traditionnel village de Noël. Cette année, pour la première fois de leur histoire, les festivités se dérouleront à l'Espace Winson de Fosses-la-Ville le vendredi 12 décembre 2025 à partir de 17h. Un rendez-vous familial à ne pas manquer !

Cette année, les Baladins de Noël vous emmènent dans le monde magique de leur dernière création hivernale : « Le lutin perdu ».

Après être tombé du traîneau du Père Noël lors de sa tournée, un lutin se retrouve bien malgré lui égaré à Fosses avec un mystérieux paquet. Il se donne pour mission de retrouver l'enfant à qui le cadeau était destiné et de lui rapporter son précieux présent. Parviendra-t-il à sauver la nuit de Noël ?



C'est le point de départ d'une aventure mémorable lors de laquelle vous rencontrerez des personnages attachants et hauts en couleur dans des scènes jouées par les comédiens fossois, au cœur de ce lieu iconique de notre commune. Pour y assister, c'est très simple : réservez vos places par téléphone à ReGare sur Fosses-la-Ville (071/77.25.80), du mardi au dimanche, de 10h à 17h (sous réserve des places disponibles).

Le village de Noël prend ses quartiers devant l'Espace Winson et il sera accessible dès 17h ! Vous y retrouverez des associations locales et des artisans fossois pour partager une soirée chaleureuse et conviviale. Pour les plus jeunes, le Père Noël nous fera une nouvelle fois l'honneur d'être présent et il nous a prévenu qu'il ne viendrait pas les mains vides...

Un événement organisé par le Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Fosses-la-Ville, la troupe des Baladins de Noël, le Centre culturel de l'entité fossoise et l'Administration communale de Fosses-la-Ville.

UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX À VITRIVAL : LES TRAVAUX ONT COMMENCÉ !



Nous vous l'avions annoncé il y a quelques mois... C'est désormais officiel : les travaux pour la nouvelle aire de jeux de Vitrival ont débuté !

Située derrière la salle de gymnastique de l'école, cette aire sera accessible aux citoyens via la Chaussée de Charleroi.

L'ouverture est prévue pour le courant du mois d'avril.

Soucieuse de s'inscrire dans une politique de développement durable, l'Administration communale de Fosses-la-Ville a élaboré en 2022 une feuille de route vers les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Cette feuille de route reprend une série d'actions concrètes, dont la création d'un espace de loisirs pour les familles de Vitrival.

La future aire de jeux sera mise à disposition :

- des élèves de l'école communale,
- mais aussi de tous les citoyens, dans une optique d'accessibilité et de convivialité pour tous.

Ce projet s'inscrit pleinement dans l'ODD n°11 : "Villes et communautés durables", et plus précisément dans l'objectif opérationnel :

« Mettre en œuvre des aménagements publics sûrs, conviviaux et interconnectés ».

Afin de concrétiser cet objectif, la Ville a répondu en juin 2024 à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le SPW pour la mise en œuvre de sa feuille de route ODD.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que notre candidature a été jugée complète et éligible, et que nous bénéficierons prochainement d'un subside pour la réalisation de la future aire de jeux.

Ce soutien financier est rendu possible grâce à la Wallonie et à son Plan de Relance.

Les travaux sont en cours, et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de leur avancement, notamment avec un visuel de l'évolution du chantier dans les prochaines semaines !

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LE GOUTER DES AÎNÉS

Le 22 septembre, la maison rurale a ouvert ses portes pour accueillir le traditionnel goûter des aînés, offert par l'administration communale. Dès 14h00, environ 160 personnes se sont rassemblées pour profiter d'une après-midi festive et conviviale.

Cette année encore, la fête a été animée par Andréa Caltagirone, chanteur et musicien, qui a su faire vibrer le dance floor et entraîner les convives dans une ambiance chaleureuse.

Comme chaque année, les nonagénaires présents ont été particulièrement mis à l'honneur, recevant un diplôme et un bouquet de fleurs. Certains d'entre eux ont été très émus par cette attention spéciale. Les nonagénaires de la résidence Dejaifve n'ont bien sûr pas été oubliés et étaient présents en nombre.

Les invités ont également eu le plaisir de déguster de délicieuses tartes provenant des différentes boulangeries fossaises, servies avec le sourire par une équipe d'agentes communales ultra-efficace. Un bar, géré par l'EFT, Les Jardins du Levain, a permis de désaltérer les convives tout au long de l'après-midi.

L'information concernant cet événement avait été diffusée quelques mois auparavant dans le Fosses-la-Ville Magazine, tandis que des invitations ont été envoyées aux représentants des associations d'aînés de Fosses, qui se chargeaient d'inviter leurs membres. Seuls les nonagénaires reçoivent une invitation personnelle, soulignant l'importance de célébrer ces aînés au sein de notre communauté.

Cette journée a été une belle occasion de rassembler nos aînés, de célébrer leur vie et de renforcer les liens qui nous unissent. Merci à tous ceux qui ont contribué à rendre cet événement mémorable !



FOSSES-LA- VILLE FÊTE SES COUPLES JUBILAIRES:

UNE ODE À L'AMOUR ET À LA FIDÉLITÉ DANS L'ENGAGEMENT

En ce mois d'octobre, c'est avec émotion et bonheur que la Ville a accueilli les couples jubilaires, unis depuis 50 et 60 ans.

Le bourgmestre, Gaëtan de Bilderling, entouré de membres du Conseil communal, a salué ces unions durables avec des mots justes et sincères:

«Vous êtes les témoins vivants que l'Amour peut durer, évoluer, et se transformer avec le temps».

Chaque couple célébré incarne une histoire unique: celle de l'amour qui a traversé les saisons, les joies et les épreuves. Ensemble ils ont bâti des familles, des foyers, des souvenirs. Leur parcours est un exemple de patience et de complicité.

L'échevine des aînés a retracé les moments forts de chacune de ces histoires singulières.

La Royale Philharmonique de Fosses-la-Ville a ponctué chacun de ces récits par des airs choisis par les couples mis à l'honneur

Les enfants et les petits-enfants, parfois émus, ont partagé ce moment, ajoutant une touche familiale et joyeuse à l'évènement.

Au-delà de la célébration, cette mise à l'honneur rappelle l'importance de la transmission intergénérationnelle. Ces couples sont les racines de Fosses-la-Ville.

Pour conclure cette matinée festive, un vin d'honneur, animé par la philharmonique, a permis à chacun de se retrouver, d'échanger et de revivre les souvenirs d'une vie à deux.



ADHÉSION À LA PREMIÈRE RECYCLERIE VÉGÉTALE WALLONNE

Depuis cette année 2025, la Ville de Fosses-la-Ville s'est engagée au sein de l'Opération Commune Zéro Déchet.

Soucieuse de s'investir toujours plus dans la transition écologique, la Ville s'est lancée dans un nouveau projet, que nous vous présentons au sein de cet article.

Du nouveau dans nos cimetières :

Si vous vous êtes récemment rendus dans un de nos cimetières, vous avez probablement remarqué les visuels disposés auprès des entrées, relatifs au recyclage des chrysanthèmes.

En effet, depuis le mois de juin dernier, une convention a été établie entre la Ville de Fosses-la-Ville et la société chimacienne ECOCIM.

ECOCIM, en partenariat avec des écoles d'horticulture, s'est spécialisée dans la récupération, la mise en culture et le reconditionnement de potées de chrysanthèmes.

Partant du constat que chaque commune dispose de plusieurs cimetières, où l'on retrouve plusieurs centaines de sépultures, chacune accompagnée de chrysanthèmes au moment de la Toussaint.

À terme, cela représente plusieurs tonnes de chrysanthèmes et donc de déchets. L'hiver avançant, et avec les premiers froids, ces fleurs sont progressivement retirées par les familles ou le fossoyeur.

Pour faire face à une telle quantité, des bennes de déchets sont placées à l'entrée des cimetières. Aussi, les pots en plastique, les emballages et les plantes se retrouvent mélangés pour se retrouver sans traitement particulier dans le circuit classique de ramassage des déchets communaux.

L'idée d'ECOCIM est de valoriser les chrysanthèmes plutôt que de les jeter. Il s'agit en effet d'une plante vivace dont la culture est aisée.

ECOCIM souhaite ainsi nouer des partenariats avec les Villes et Communes, afin d'organiser le ramassage de ces chrysanthèmes, cimetière par cimetière durant la période saisonnière de la Toussaint.

Par la suite, la société procède au tri, à la taille et au reconditionnement des chrysanthèmes pour l'hivernage. Le stockage des plants sous serres froides est ensuite réalisé. Le printemps revenu, la culture et la multiplication de ceux-ci peuvent recommencer.

À l'automne, les plants peuvent être revendus à bas prix, en circuit court sur le territoire des Villes et Communes participantes ainsi que leurs écoles, pour l'ornement floral traditionnel.

Par le biais de ce nouveau projet, la Ville de Fosses-la-Ville soutient cette dynamique lancée par ECOCIM, et participe ainsi à

- Réduire ses déchets en soutenant l'économie circulaire
- Soutenir la société ECOCIM dans la valorisation des déchets-ressources
- Introduire le tri sélectif dans les cimetières par la récupération des pots, plantes vivaces reconditionnées et non inutilement jetées



EUROPÉEN OU ASIATIQUE ?



Frelon commun (européen)

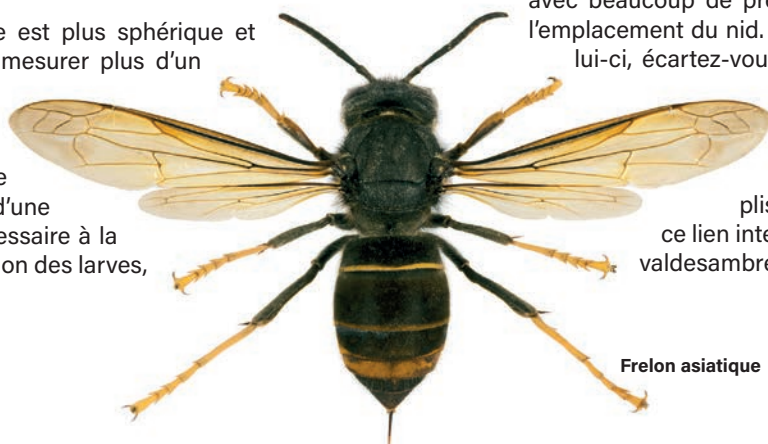
Depuis quelques années, nous sommes régulièrement interpellés concernant la présence de nids de frelons. Voici quelques conseils pratiques.

Le frelon européen (commun) ressemble simplement à une grosse guêpe. Comme elle, il a un abdomen jaune strié de noir. Sa tête et son thorax sont roux et ses pattes plutôt brunes.

Leurs nids ont une ouverture par le bas et se trouvent généralement dans les endroits sombres, vous les trouverez alors souvent sous un abri ou dans un arbre creux. Un nid de frelon européen ne se trouvera jamais trop en hauteur, vous pourrez même en voir au sol, et ne mesurera pas plus de 40 cm de diamètre.

Le frelon asiatique, lui, est plus sombre que le frelon européen. On le reconnaît facilement avec son thorax brun et noir, mais surtout grâce à sa tête orange avec un front noir. Son abdomen laisse voir un anneau orange. Il se distingue par son agilité, car contrairement à son cousin européen, il peut voler sur place pendant un certain temps.

Un nid de frelon asiatique est plus sphérique et bien plus grand, pouvant mesurer plus d'un mètre de hauteur. Ils se trouvent généralement dans la cime des arbres et leur entrée est sur le côté. De plus, en raison d'une grande quantité d'eau nécessaire à la construction et à l'hydratation des larves,



Frelon asiatique

les nids de frelon asiatique ne sont jamais loin d'un point d'eau.

Le Frelon est-il dangereux pour l'Homme ?

Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que les autres hyménoptères (guêpes, frelons communs, bourdons). Son agressivité est très faible, excepté s'il se sent menacé. Le venin du frelon asiatique n'a rien de particulièrement toxique et seuls des cas très rares nécessitent de consulter un médecin. Mais au-delà de deux piqûres, le venin peut entraîner des conséquences. Les personnes immunodéficientes, allergiques, les personnes âgées et les jeunes enfants sont toutefois les plus vulnérables. Des piqûres multiples peuvent entraîner l'obstruction des voies aériennes supérieures et de fortes réactions allergiques.

Quel comportement adopter en sa présence ?

Si vous remarquez un frelon asiatique, il vaut mieux le laisser tranquille : il fuit la présence de l'Homme. Éventuellement, avec beaucoup de précautions, essayer de trouver l'emplacement du nid. Dès que vous avez repéré celui-ci, écarter-vous et, si possible, délimitez un périmètre de protection afin d'empêcher quiconque d'en approcher. Prévenez les services de secours en remplissant le document présent via ce lien internet : [Verdi - e-Guichet \(zone-valdesambre.be\)](http://Verdi-e-Guichet(zone-valdesambre.be))



LA MÉTHODE BISOU

Au menu de cette chronique, nous allons évoquer ensemble la méthode BISOU. Les fêtes de fin d'année approchant à grands pas, et avec elles, les cadeaux et présents que nous recevons ou offrons à nos proches ou à nous même. C'est donc l'occasion parfaite pour vous présenter une méthode permettant de consommer malin !

S'il reste important de faire plaisir ou de se faire plaisir au cours de cette joyeuse période (ou en dehors), il peut être intéressant de se poser les bonnes questions lors de ses achats. C'est ici que la méthode BISOU entre en scène !

Ce concept, développé par Marie Duboin Lefèvre et Herveline Verdeken est en réalité un moyen mnémotechnique permettant d'égrener un chapelet de questions à se poser, préalablement à un achat.

B comme besoin. Se demander pourquoi on souhaite acheter un objet ; s'agit-il d'un effet de mode ? Est-ce pour faire comme tout le monde ? Ou pour répondre à un besoin propre, qui répond réellement à nos aspirations ?

I pour immédiat. Ce stade tend à prévenir les achats compulsifs, lorsque l'on voit un article qui nous plait en vitrine par exemple. La bonne question est de se demander s'il y a urgence ou si on peut postposer notre achat à plus tard ? Si on n'y pense plus après coup, peut-être était-ce simplement une pulsion passagère !

S comme similaire. Face à un objet ou un nouveau produit, il convient de se demander si l'on ne dispose pas déjà chez soi d'un article répondant à ce besoin, ou s'y approchant fortement. Il est ainsi peut-être plus intéressant d'effectuer quelques recherches dans ses placards plutôt que d'acheter à nouveau !

O pour l'origine. Dans un monde globalisé, il est important de s'interroger quant à l'origine et la fabrication de l'objet qui nous intéresse. Est-ce que sa fabrication est locale, ou a-t-il été produit à l'autre bout du monde ? Sa conception est-elle vertueuse vis-à-vis de l'environnement ? Est-ce qu'il a été produit dans de bonnes conditions et selon des normes de bien-être au travail bien encadrées ?

U comme utile. Il est effectivement sensé de se poser la question de savoir si l'objet désiré va répondre à une véritable nécessité, ou s'il on peut s'en passer. Si j'ai l'intention d'en faire un usage sporadique, n'est-il pas plus approprié de voir si je peux en emprunter un auprès d'une connaissance ou d'en louer un au magasin ?

Pourquoi est-ce que la méthode BISOU est importante ?

D'une part, elle permet de générer de précieuses économies. En achetant des articles qualitatifs et essentiels, et en résistant aux achats compulsifs, les dépenses sont rationalisées et le budget est maîtrisé !

D'autre part, se poser les bonnes questions en vue d'un achat, est une posture qui permet de préserver notre environnement ! En effet, acheter moins d'objets inutiles signifie extraire moins de matières premières pour leur fabrication, mais également moins de déchets à traiter par la suite. Par ailleurs, favoriser des filières locales, c'est prôner des chaînes d'approvisionnement plus courtes, et donc moins de carburant brûlé pour le transport.

Avant d'acheter, faites donc un BISOU !



NOTRE COMMUNE, C'EST CHEZ NOUS : PRENONS-EN SOIN !



Dans notre commune, chacun d'entre nous contribue à un cadre de vie agréable, propre et solidaire. Les conteneurs à vêtements présents sur le territoire permettent de donner une seconde vie aux habits, chaussures, accessoires et textiles dont nous n'avons plus l'usage. Grâce à ces dons, des familles bénéficient d'articles à bas prix et des tonnes de textiles sont valorisées plutôt que jetées : une solution positive à la fois pour l'écologie et pour la solidarité.

Cependant, pour que ce cercle vertueux fonctionne, il est essentiel que toutes et tous respectent les bonnes pratiques. Ces derniers mois, nous avons malheureusement observé une augmentation des dépôts sauvages autour des conteneurs : vêtements abandonnés au sol, mais aussi déchets ménagers ou encombrants laissés dans l'espace public. Ces gestes d'incivilité nuisent directement à l'environnement, compliquent le travail des équipes communales, engendrent des coûts supplémentaires pour l'ensemble des habitants et empêchent parfois les dons d'être réellement réutilisés.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus accepter ce type de comportement.

Afin de lutter efficacement contre ces incivilités, des caméras ont été installées sur les différents sites. Les infractions font l'objet d'un suivi et des sanctions sont appliquées. Il est important de rappeler que tout dépôt sauvage est passible d'une amende d'un minimum de 300 €, montant qui peut augmenter en fonction de la nature du dépôt ou en cas de récidive.

Comment agir de manière responsable ?

Quelques gestes simples peuvent faire toute la différence :

- Déposer uniquement des vêtements, chaussures, accessoires et linge de maison propres et secs.
- Préférer des sacs de taille raisonnable, faciles à introduire dans les conteneurs.
- Ne rien laisser au sol : si le conteneur est plein, revenir plus tard ou se rendre à un autre point de collecte.
- Signaler un conteneur rempli à Terre ASBL : info@terre.be | 04/240.58.58
- Maintenir le site propre afin que les dons restent valorisables et utiles.

La propreté est une responsabilité partagée. En respectant ces règles, chacun contribue à une commune plus belle, plus durable et plus solidaire.

Merci à toutes celles et tous ceux qui posent chaque jour ces petits gestes qui font une grande différence !



DÎNER DU RÉSEAU DE SOLIDARITÉ FOSSOIS COMME À LA MAISON

Le Réseau de Solidarité Fossois (RSF), vous en avez déjà entendu parler ?

Oui, bien sûr, et je suis fière d'en faire partie !

Comment êtes-vous arrivée au RSF ?

J'avais lu plusieurs articles dans le Fosses Magazine qui en parlaient et qui lançaient un appel aux bénévoles. J'ai pris contact avec Sandrine et Jean-Marc, qui m'ont donné tous les renseignements. J'ai ensuite suivi une formation et rejoint l'équipe.

Pouvez-vous m'expliquer en quoi consiste ce réseau ?

Si j'ai bien compris la formation, le RSF a pour objectif de créer du lien et de favoriser l'entraide entre les citoyens.

Il s'agit d'essayer de rompre la spirale

de la solitude, d'apporter un peu de réconfort, de chaleur humaine, mais aussi de relayer des informations et d'orienter vers des services d'aide.

Et concrètement, qu'est-ce qui est mis en place pour atteindre cet objectif ?

Des visites régulières de bénévoles au domicile des personnes qui le souhaitent, mais aussi l'organisation de moments collectifs : balades, repas au restaurant, goûters où l'on chante, on rit, on échange...

Ce 13 octobre, j'ai entendu dire qu'un dîner avait été organisé à la Maison de Quartier ?

Oui ! Ce dîner a été proposé par Véronique, une des bénévoles du Réseau de Solidarité Fossois, afin de réunir bénévoles et personnes visitées autour d'un bon repas « Comme à la Maison » et de partager un moment convivial.

Le menu était alléchant, n'est-ce pas !

Et ce dîner, était-il réussi ?

Plus que réussi ! Voici le témoignage de Danièle, une des personnes visitées par le RSF, qui résume à merveille cette très belle journée :

« Merci aux bénévoles pour cette agréable journée du 13 octobre ! Tout était parfait : le lieu, le décor, le menu digne d'un 5 étoiles !

La convivialité, le travail fourni par les bénévoles pendant deux jours pour préparer ce dîner, et cette attention constante pour savoir si tout allait bien Mieux, c'était impossible !

Je vous remercie pour tout et vous félicite pour cette merveilleuse journée ! Avec tout mon respect, nous sommes vraiment gâtés !

Gros bisous. Danièle »

Si vous aussi êtes en recherche d'équilibre, si vous avez envie de prendre soin de vous ou des autres,

si vous désirez partager des moments conviviaux autour d'un bon repas, d'une tasse de café, d'un jeu de société ou d'un album photo, si vous aimez les balades...

N'hésitez pas à nous contacter : on vous donnera toutes les informations utiles

■ Sandrine, animatrice du Plan de Cohésion Sociale : 0497 43 70 31

■ Jean-Marc, bénévole-coordonnateur : 0478 31 34 84



RETOUR SUR LE SALON DE LA SANTÉ :

UN RENDEZ-VOUS CITOYEN PLACÉ SOUS LE SIGNE DU BIEN-ÊTRE



Les 26 et 27 septembre derniers, l'espace Winson a accueilli une nouvelle édition du Salon de la Santé, un événement désormais bien ancré dans notre paysage local puisqu'il a lieu tous les deux ans.

Cette édition a une fois de plus rencontré un beau succès grâce à une programmation riche, variée et accessible à tous les publics.

Des conférences pour s'informer et agir

Les visiteurs ont pu assister à plusieurs conférences passionnantes autour de thématiques essentielles : la santé et les droits de l'enfant, la prévention et la lutte contre la maltraitance des aînés, la gestion du diabète ou encore l'apprentissage de techniques pour mieux apprivoiser son stress. Ces contenus ont permis d'échanger avec des professionnels et de repartir avec des informations utiles pour le quotidien.

Des démonstrations sportives

pour bouger ensemble

Yoga, marche nordique, pilates, gym douce... De nombreuses démonstrations sportives ont également rythmé ces deux journées. Une belle occasion de découvrir ou redécouvrir des activités physiques bénéfiques pour la santé, dans une ambiance motivante et conviviale.

Des ateliers pour partager et mieux vivre

Des ateliers participatifs tels que des groupes de parole ou encore « relever les défis de la vie » ont permis à chacun de s'exprimer, de renforcer sa confiance et de trouver des clés pour son bien-être personnel et relationnel.

Une petite pause gourmande et locale

Le public a également apprécié la présence d'un food truck de qualité, L'Artisan Gadis, visage bien connu de notre région qui a régalié les participants. Les jardins du Levain étaient également de la partie et permettaient de se rafraîchir entre deux activités.

Des dépistages pour prendre soin de soi

Plusieurs stands proposaient des dépistages gratuits (audition, diabète, cholestérol, vue...). Une démarche citoyenne essentielle pour encourager chacun à rester attentif à sa santé.

Des exposants engagés

De nombreux partenaires et acteurs de la santé étaient présents pour informer, sensibiliser et accompagner les habitants. Tous se sont mobilisés pour partager leurs connaissances, offrir des conseils personnalisés et encourager chacun à prendre soin de sa santé.

Un salon à taille humaine au service de la santé pour tous

Porté par une organisation dynamique et engagée, le Salon de la Santé a une nouvelle fois démontré son importance comme espace de rencontre, d'information, de prévention et de bien-être.

Rendez-vous dans deux ans pour une prochaine édition que l'on attend déjà avec impatience !



AUX JARDINS CITOYENS

Quelques planches de pin, des outils, un plan (un peu flou), quelques jardiniers bricoleurs, un thermos de café, et quelques gourmandises faites maison : voilà la recette idéale pour une après-midi réussie.

C'est ainsi qu'a débuté, le mardi 14 octobre, un atelier de fabrication de nichoirs organisé au Légumier de Bébrona.

Il y a quelques années, plusieurs nichoirs avaient été installés, mais ils étaient devenus vétustes. Il était donc temps d'offrir de nouveaux logements aux mésanges et aux passereaux, afin de favoriser leur refuge et leur nidification.

Le jardin citoyen, avec ses 60 parcelles, sa proximité avec la forêt, constitue un lieu idéal pour que les oiseaux viennent se nourrir et s'abriter. Au printemps, les mésanges, notamment, se nourrissent principalement d'insectes : pour nourrir une nichée, elles peuvent consommer jusqu'à 500 chenilles par jour. Un véri-

table allié pour le jardinier soucieux de la biodiversité !

Le nichoir, dont le but premier est d'accueillir des nichés au printemps, peut également, s'il est installé suffisamment tôt, servir de refuge aux oiseaux durant l'hiver.

Pour plus d'informations sur la fabrication et la pose des nichoirs, vous pouvez consulter le site de la Ligue Royale pour la Protection des Oiseaux (LRPO).

Et en ce qui concerne le nourrissage ?

En automne, les mésanges se nourrissent principalement de graines. En hiver, il est essentiel de continuer à leur proposer des aliments dès que les températures chutent, tout en leur

Envie d'en savoir plus sur les jardins citoyens et/ou de louer une parcelle ? N'hésitez pas à contacter Margaux Piette, Animatrice du Plan de Cohésion Sociale au 0472/03.51.35 ou par mail au pcs@fosses-la-ville.be





RÉFORME DU CHÔMAGE 2026 :

le Forem se mobilise pour accompagner les personnes concernées

À partir du 1er janvier 2026, une réforme fédérale du chômage entrera en vigueur. Celle-ci modifiera en profondeur les conditions d'accès et la durée d'indemnisation.

L'objectif annoncé : encourager le retour à l'emploi et renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi avant la fin de leurs droits.

En Wallonie, environ 100.000 personnes seront concernées d'ici juillet 2027, dont près de 19.000 dès janvier 2026.

Ce qui change

Le droit aux allocations de chômage complet sera désormais limité à 24 mois maximum :

- Une période de base de 12 mois,
- 12 mois supplémentaires pourront s'ajouter selon le passé professionnel.
- Les conditions d'accès au chômage complet et aux allocations d'insertion seront également adaptées à partir du 1er mars 2026.

Certaines catégories de travailleurs resteront toutefois exemptées de cette limitation (voir ci-dessous).

Exceptions à la limitation dans le temps

Certaines catégories ne seront pas concernées par la réforme :

- Demandeurs d'emploi en allocation de sauvegarde.
- Travailleurs du secteur des arts, ports, pêche ou bénéficiant du régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC).
- Personnes de plus de 55 ans justifiant d'un passé professionnel de 30 ans (porté à 35 ans d'ici 2030).
- Travailleurs en situation de handicap occupés en atelier protégé depuis 2004.

Un maintien temporaire des droits reste également prévu pour :

- Les personnes suivant une formation dans un métier en pénurie avant le 1er janvier 2026.
- Les travailleurs à temps partiel bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus, sous certaines conditions.

L'objectif du Forem : accompagner avant la perte des droits

Pour éviter une rupture brutale, le Forem a choisi d'agir en amont.

Depuis septembre 2025, des courriers personnalisés sont envoyés aux personnes identifiées comme susceptibles de perdre leurs droits dans les mois à venir.

Ces contacts visent à :

- Informer clairement sur les délais et les étapes de la réforme.
- Proposer un accompagnement pour retrouver un emploi ou envisager une reconversion professionnelle.
- Prévenir les situations de précarité, en limitant le nombre de personnes devant se tourner vers le C.P.A.S.

Les actions mises en place par le Forem

Pour soutenir les demandeurs d'emploi, plusieurs dispositifs concrets sont déployés :

- Collaboration avec les CPAS : séances d'information conjointes, relais entre services pour éviter les périodes sans revenus.
- Entretiens individualisés : bilan du parcours, identification des compétences, définition d'un projet professionnel.
- Formations accélérées : parcours courts et qualifiants pour favoriser un retour rapide à l'emploi.
- Jobdays et rencontres employeurs : organisation d'événements de mise en relation directe entre candidats et entreprises.

Le Forem travaille également avec les communes, ALE, C.P.A.S. et associations locales afin d'assurer une coordination efficace sur le terrain.

Dans la région namuroise, cela se traduit par :

- Des points d'accueil renforcés dans les agences Forem (Namur, Gembloux...).
- Une concertation régulière entre acteurs sociaux.
- Un soutien logistique aux communes pour organiser ateliers et réunions d'information.

Le calendrier de la réforme

Les premières vagues d'exclusion débiteront dès janvier 2026, selon la durée de chômage déjà accumulée.

Les personnes concernées recevront un courrier de l'ONEM précisant la date

de fin de leurs droits.

Et dans notre commune ?

Vous avez reçu un courrier de l'ONEM vous informant de la fin prochaine de vos allocations ?

Vous avez des questions ou souhaitez introduire une demande de revenu d'intégration sociale (RIS) ?

Permanence d'information

Un assistant social répond à vos questions concernant l'exclusion du chômage :

- Tous les vendredis matin, de 9h à 12h

Introduction des demandes de RIS

- Du lundi au jeudi, de 9h à 12h,
 - A partir du lundi 22 décembre pour les bénéficiaires exclus au 1er janvier.
 - À partir du mardi 17 février pour les bénéficiaires exclus au 1er mars.
 - A partir du lundi 30 mars pour les bénéficiaires exclus au 1er avril.

Attention :

L'aide du C.P.A.S. n'est pas automatique : chaque demande fait l'objet d'une enquête sociale (entretien, vérification de la situation, bilan social, projet d'intégration).

Merci d'apporter :

- Votre courrier de l'ONEM
- Votre carte d'identité
- Votre carte bancaire

Infos pratiques

- La maison de l'emploi (Forem)
Rue du Comté, 47A
5060 Auvélais
- 071/29.50.02
- Site web : www.leforem.be
- Numéro général : 0800/93 947

Soucieux d'assurer une transition la plus humaine possible, la commune et le C.P.A.S. restent attentifs à cette réforme et invitent toute personne concernée à s'informer et se faire accompagner sans attendre.

ANTHONY COEKELBERGS sprl

CHAUFFAGE - SANITAIRE - ENERGIES SOLAIRES

Installation - Entretien - Dépannage



CHAUFFAGE

SANITAIRE

VENTILATION

CLIMATISATION

DEVIS GRATUIT

Sambreville
Fosses-la-Ville

info@anthonycoekelbergs.be

071 74 20 12



Joëlle Humblet

INFIRMIÈRE - SOINS À DOMICILE

+32 495 16 29 68

humbletjoelle@gmail.com

www.infirmiere-joelle.be

Sur Jemeppe-sur-Sambre
& Fosses-la-Ville

DEEP IN TREES



Rue du Try Al Hutte 26
5070 Fosses-La-Ville
T. 0473 28 05 93

WWW.DEEPINTREES.BE

T.V.A. BE 0779.250.092

contact@deepintrees.be

ARBORISTE
GRIMPEUR
ELAGUEUR

ABATTAGE
DÉMONTAGE
D'ARBRES DÉLICATS
ELAGAGE
TAILLE DOUCE
HAUBANAGE
BROYAGE
DE BRANCHES
DESSOUCHAGE
PLANTATION
D'ARBRES ET DE HAIES
TRAVAUX FORESTIERS
ÉVACUATION DES DÉCHETS

Laurent Gobeaux

REPAS À DOMICILE

De délicieux plats livrés
dans votre région!

0499 35 99 35

info.gobeaux.be@gmail.com



Rue Grande Pierrère 2A | 5060 Sambreville | www.gobeaux.be

SaveTax

COMPTABILITÉ - CONSEIL - OPTIMISATION FISCALE

Votre comptabilité entièrement digitale,
accessible depuis votre PC & smartphone

www.savetax.be

Tel 081/396.396 ✓ Mail info@savetax.be

- ✓ Bureau Namur : Rue Hennevauche 14, 5640 Mettet
- ✓ Bureau Liège : Rue Guillemins 139, 4000 Liège
- ✓ Bureau BW : Allée du Bois de Bercuit 39, 1390 Grez-Doiceau



CVME

CHAUFFAGE | CLIMATISATION | VENTILATION | POMPES À CHALEUR

ÉTUDE, INSTALLATION ET ENTRETIEN

EDDY COLLIN

5910 Ham-sur-Sambre

071 78 37 39

info@cvme.be



MAUDOUX VICTORIA

KINESITHÉRAPEUTE

FERTILITÉ
URO-GYNÉCO-PÉRINÉO
ENDOMETRIOSE
RESPIRATOIRE

0498 75 58 68

SUR PRESLES
& FOSSES-LA-VILLE

Régine **ANSOTTE**



AVOCAT

Informier • Conseiller • Défendre

⚠ **Changement d'adresse :**

Avenue Albert 1^{er}, 100
5070 Fosses-la-Ville

071 77 30 13
071 74 26 53
avocat@ansotte.com

TITEUX SPRL
TOITURE

sprltiteux@gmail.com

Tél. 071 71 34 09
Fax 071 71 43 36

Rue des Quartiers 3
5070 Vitruval (Fosses-la-Ville)

MES MATÉRIAUX, C'EST TODI CHEZ ...



POUR LES PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

Chaussée de Charleroi 161 à 5000 Namur

081/74.09.60

www.delvauxmateriaux.be



**PRÉPARE ET
CHOISIS TON AVENIR !**

Découvrez toutes nos options sur www.arfd.be

Dès la 3^e secondaire...

INFORMATIQUE DE TRANSITION

Développement web & Apps, codage... (7h d'info/sem.)



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT



TRAVAUX DE BUREAU

Auxiliaire Administratif-ve et d'accueil

IMMERSION EN LANGUE ANGLAISE



de la maternelle à la rhétos



Florennes • Doische • Mazée



TEC ligne E86 venant de FOSSES-LA-VILLE vers FLORENNES. Temps de trajet : 14 min.

ATHÉNÉE ROYAL DE FLORENNES

Rue des écoles, 21 - 5620 Florennes • CONTACT : 071/68.83.23 - direction.florennes@gmail.com



Facebook : AR Florennes-Doische & CEFA Florennes
YouTube : Athénée Florennes-Doische-Mazée

WWW.ARFD.BE

Prenez rendez-vous pour un bilan auditif gratuit



CENTRE AUDITIF AMPLIFON
Rue Sainte-Brigide 40
5070 Fosses-la-Ville
071/31 82 83

**UNIQUEMENT
SUR RENDEZ-VOUS**

amplifon

AUTO-PNEUS JEREM

Route de Taminés 80 • 5070 Fosses-la-Ville
Tél. 071 71 27 22
auto.pneus.jerem@gmail.com

Le groupe nous rend plus fort.

www.eurotyre.com

Ouvert du lundi au vendredi 8h30 à 12h et de 13h à 17h30. Le samedi de 8h30 à 12h



COMPTALENTIA
Expert-comptable Fiscaliste

0472 71 52 89
info@comptalentia.be

Rue de Floreffe 6

5150 Franière



ERNOUX

Antoine : 0496 02 76 26

**Terrassement , Aménagements
extérieurs, Drainage ...**

24H/24



Funérailles
J-F PESSLEUX

Organisation complète
de funérailles
toutes régions

Funérarium
avec parking aisé
Fleurs
Articles Funéraires
Caveaux
Monuments funéraires



Rue des Six Bras, 37
5170 BOIS-DE-VILLERS
(Profondeville)
Tél. : 081 43 47 45



Rue François Dive, 47C
5060 FALISOLLE
(Sambreville)
Tél. : 071 77 38 37

0498 94 06 20

jf.pessleux@gmail.com

RS MEUBLES



🕒 **LUNDI À SAMEDI DE 10H00 À 18H30** 🕒
DIMANCHE DE 13H00 À 18H30



CHAUSSÉE DE NAMUR 13 | 5070 FOSSES-LA-VILLE
+32 71 77 35 50 | +32 470 75 87 27
RSMEUBLES@GMAIL.COM



Prêt-à-porter grandes tailles

**PRÊT-À-PORTER GRANDES
TAILLES** du 40 au 56

📞 **0479 75 10 37**

Ouvert le mercredi de 10h30 à 18h00,
le vendredi de 14h00 à 18h00
et le samedi de 10h30 à 18h00

Rue des Quartiers 4 • 5070 Vitryval